

# **RAPPORT DE PRESENTATION ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

[www.compiègne.fr](http://www.compiègne.fr)



## Table des matières

PREAMBULE .....	4
<b>I – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2023.....</b>	<b>5</b>
A – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL ET EUROPEEN : .....	5
B – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL : .....	6
1- <b>Augmentation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2023</b> :.....	7
2- <b>Stabilisation des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun</b> :.....	7
3- <b>Instauration d'un fonds vert</b> : .....	7
4- <b>Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)</b> : .....	8
5- <b>Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023</b> :.....	8
6- <b>Report de l'actualisation des valeurs locatives</b> :.....	8
7- <b>Instauration du filet de sécurité anti inflation</b> : .....	9
<b>II – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>10</b>
A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	10
1 – <b>Chapitre 73 – Impôts et taxes</b> :.....	11
2 – <b>Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations</b> :.....	12
3 – <b>Chapitre 70 – Produits des services</b> :.....	13
4 – <b>Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement</b> .....	14
5- <b>Le filet anti inflation</b> .....	14
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	14
1 – <b>Chapitre 011- Charges à caractère général</b> .....	15
3 – <b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b> .....	18
4 – <b>Chapitre 66 – Charges financières</b> .....	18
5 – <b>Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement</b> .....	18
C – RESSOURCES D'INVESTISSEMENT .....	19
1 – <b>Chapitre 10 – Dotation et fonds propres</b> .....	19
2 – <b>Chapitre 13 – Subventions</b> .....	20
3 – <b>Chapitre 16 – Emprunts</b> .....	20
D – EMPLOIS D'INVESTISSEMENT .....	20
1 – <b>Chapitre 16 – Emprunts</b> .....	21
2 – <b>Chapitres 20 à 23 – Dépenses d'équipement</b> .....	21
E – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.....	24
<b>III – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU.....</b>	<b>25</b>
<b>IV – EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>26</b>
A – EPARGNE.....	26
B – ENDETTEMENT.....	27
<b>V – AUDIT DE LA DETTE – Ensemble des budgets – États générés au 31/12/2022 .....</b>	<b>28</b>
A – SYNTHESE.....	28

B – ANALYSE.....	28
1- Répartition par budget.....	28
2- Dette par type de risque.....	28
3- Dette par prêteur.....	29
C – OBSERVATOIRE FINANCE ACTIVE DE LA DETTE.....	29
1 – Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.).....	29
2 – Durée de vie résiduelle (en années).....	30
3 – Risque charte de bonne conduite.....	30
CONCLUSIONS.....	31

## PREAMBULE

Les orientations budgétaires 2023 confirment la tenue des engagements de l'équipe municipale auprès des Compiégnoises et des Compiégnois en poursuivant son action autour des principes actés dès le début du mandat :

- Un investissement dynamique pour le développement de la Ville, axe fort de la politique conduite par la majorité municipale, garantissant l'activité économique des entreprises pour un fort taux d'emploi et, bien sûr, une qualité accrue des services rendus à la population. Le projet de budget 2023 propose ainsi un niveau de dépenses d'équipement important de près de 14 millions d'euros avec un effort particulier qui porte sur les travaux permettant d'entretenir le patrimoine et d'effectuer des économies d'énergie.
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées au mieux de ce qu'il est possible de faire compte tenu des augmentations qui s'imposent à nous : en particulier coût des matières premières, des fluides et des charges de personnel avec la revalorisation du point d'indice. Cette maîtrise des dépenses ne remet pas en cause le fonctionnement des services à la population et cela malgré les prélèvements opérés entre 2014 et 2021 sur la Dotation Globale de Fonctionnement, soit, pour mémoire, une perte cumulée annuelle de recettes de 3,7 millions d'euros.
- Une capacité d'autofinancement importante maintenue grâce à l'optimisation permanente des charges de fonctionnement et la progression des recettes liée notamment à la revalorisation des bases fiscales.
- Un endettement modéré en deçà de la moyenne enregistrée pour les communes de la même strate en recherchant systématiquement des financements extérieurs et en pratiquant une gestion active de l'encours de dette.
- Contenir la pression fiscale en baissant les taux de 1% après 4 années de gel.

Les orientations budgétaires de 2023 ont été élaborées dans la continuité des années précédentes, dans le strict respect des engagements pris en début de mandat et conformément aux principes immuables d'une gestion rigoureuse et volontariste.

**Ainsi, en 2023, la Ville de Compiègne continuera :**

- **à maîtriser ses dépenses de fonctionnement malgré l'augmentation incompressible de certaines d'entre elles,**
- **à maintenir un bon niveau d'autofinancement,**
- **à contenir la pression fiscale en baissant les taux de 1% après 4 années de gel,**
- **à limiter le recours à l'emprunt tout en ayant un investissement significatif permettant de conforter le bien-être et la qualité de vie des Compiégnoises et des Compiégnois.**

Au-delà de 2023, la Ville de Compiègne a élaboré et met en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissements jusqu'en 2026 qui montre la volonté de maintenir le cap fixé avec un niveau d'investissement soutenu s'appuyant sur une bonne capacité d'autofinancement qui permet de limiter le recours à l'emprunt et de maîtriser la pression fiscale.

La présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement fait l'objet d'un rapport spécifique qui sera présentée en même temps que le Budget Primitif 2023.

# I – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2023

## A – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL ET EUROPEEN :

La préparation du budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte économique mondial dégradé, marqué par un niveau d'inflation élevé et des incertitudes importantes s'agissant de l'évolution des coûts de l'énergie.

Dès 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation core (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devenait structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux États-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de stimuli budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan Next Génération EU<sup>1</sup>), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements<sup>2</sup>, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».

Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé, maïs), d'engrais et d'hydrocarbures, gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières.

En parallèle, les États européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) jusqu'à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d'outre-Atlantique.

De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks pendant assez élevés.

L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Élections de mi-mandat aux États-Unis, 20ème Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la conférence « Economic Policy Symposium » de Jackson Hole fin août qui réunit chaque année les banquiers centraux et les principaux acteurs du monde économique et financier.

---

<sup>1</sup> Pour faire face à la crise sanitaire et économique due à la Covid-19, l'Union européenne s'est dotée d'un Plan de relance de 750 milliards d'euros validé par les 27 chefs d'État et de gouvernement le 21 juillet 2020. L'Europe de l'après-COVID-19 doit être plus verte, plus numérique, plus résiliente et mieux adaptée aux défis actuels et à venir.

<sup>2</sup> La taxonomie des investissements désigne une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités "vertes".

- Aux États-Unis, la Réserve fédérale a réalisé plusieurs hausses de taux pour juguler l'inflation, aboutissant à une augmentation globale de 4,5% sur l'année 2022, son plus haut niveau depuis 15 ans. La hausse des taux devrait se poursuivre en 2023 jusqu'à 5,1%

- En zone Euro, la Banque Centrale Européenne a également réalisé des hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 2,5% sur l'année 2022.

## B – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL :

En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable. 2022 sera l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation de plus de 6 %.

La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023 ; cependant, cette projection de croissance est à ce jour incertaine et ne tient pas compte des récentes évolutions conjoncturelles.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, pour atteindre 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial).

Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les incertitudes restent donc fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc...).

Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et devraient être toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation attendue en 2023 sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations, d'achat de gaz ou d'électricité.

Le conflit en Ukraine n'a fait qu'accentuer les difficultés financières des collectivités territoriales qui subissent de plein fouet l'impact de l'inflation, en particulier sur les dépenses énergétiques.

La hausse des prix de l'énergie affecte aussi bien la situation financière que le fonctionnement de l'ensemble des services publics.

## C – LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFR 2022 ET DE LA LFI 2023 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES :

La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2023 a été promulguée le 30 décembre 2022 et publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2022.

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la Loi de Finances Initiale pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Comme indiqué précédemment, le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Les principales mesures de la LFR 2022 et de la LFI 2023 concernant les collectivités locales sont les suivantes :

### **1- Augmentation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2023 :**

Les concours financiers de l'État évolueront globalement à la hausse pour l'année 2023.

Le gouvernement prévoit en effet une progression de 210 millions d'euros des dotations de péréquation communales :

- + 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).
- + 30 M€ pour la dotation d'intercommunalité

A ces dotations s'ajoute une nouvelle enveloppe de 110 M€ accordée aux collectivités pour soutenir leurs efforts pour faire face à la flambée des prix de l'énergie.

Au total, la DGF connaîtra une hausse de 320 M€ pour l'année 2023 soit un montant total de 26,8 milliards d'euros au niveau national.

95% des collectivités locales verront ainsi leur DGF maintenue ou augmentée. Les 5% restantes verront leur DGF baisser soit à cause de la baisse de leur population soit par écrêtement pour financer la hausse de celle des autres territoires.

### **2- Stabilisation des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun :**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à près de 1,8 milliards € dans la LFI 2023 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 M €

Il est à noter que DSIL exceptionnelle de 337 M € de 2022 n'est pas reconduite en 2023.

### **3- Instauration d'un fonds vert :**

Le fonds vert, annoncé par la Première Ministre Élisabeth Borne en août 2022, a pour but d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Pilotée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), son enveloppe sera dotée d'un montant de 2 milliards d'euros pour 2023 et consolidée d'un soutien de la Caisse des dépôts (Banque des territoires) à hauteur de 1 milliard d'euros de prêts et de 200 millions d'euros en ingénierie.

La création de ce fonds est née de la volonté de l'État de lutter contre la crise climatique et contre l'effondrement de la biodiversité en soutenant les projets portés par les collectivités.

Trois axes thématiques structurent le fonds vert, chacune composée de plusieurs "portes d'entrée" :

- Le renforcement de la performance environnementale : rénovation énergétique des bâtiments publics, soutien au tri à la source et à la valorisation des bio-déchets, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

- L'adaptation au changement climatique : prévention des inondations, appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents, renforcement de la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques, prévention des risques d'incendies de forêt, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes.
- L'amélioration du cadre de vie : déploiement des zones à faibles émissions mobilité, recyclage des friches, accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

Quels critères d'éligibilité ?

Des cadrages nationaux seront établis pour chaque mesure pour orienter les collectivités dans leur demande d'aide (ambition nationale, critères d'éligibilité, impact, etc...). Mais il n'y aura pas d'appels à projets nationaux. Les cadrages seront là pour susciter des projets sur la base des ambitions nationales en matière de transition environnementale mais ils laissent la différenciation territoriale s'exercer pour la mise en œuvre du fonds vert et le choix des projets.

#### **4- Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) :**

La loi de finances pour 2023 prévoit une suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans. Cette suppression se traduira par une baisse des impôts de production de 8 milliards d'euros.

Divisée par moitié en 2023, la CVAE sera totalement supprimée en 2024. Pour mémoire, sont actuellement redevables de cette cotisation les entreprises ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée et générant un chiffre d'affaires annuel hors taxe supérieur à 500 000 €.

Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. Les collectivités locales concernées seront compensées par deux parts de TVA versées avec les avances de fiscalité directe locale :

- une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022 et 2023,
- une part variable correspondant à la progression de la TVA nationale si positive. Cette dynamique, estimée à 5,1% pour 2023, sera répartie via un fonds national d'attractivité économique des territoires en fonction de critères prochainement fixés par décret pour le bloc communal.

#### **5- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023 :**

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En novembre 2022, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à + 7,1%. Il faut remonter à 2009, 2019 et 2021 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%. Pour mémoire, en 2022, elle était de + 3,4%.

Pour mémoire, depuis 2019 la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

#### **6- Report de l'actualisation des valeurs locatives :**

Le gouvernement acte le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 est repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est prévu en 2028.

## **7- Instauration du filet de sécurité anti inflation :**

Une dotation de soutien de 430 millions d'euros aux collectivités « les plus en difficultés » (confrontées à une dégradation de leur épargne brute du fait de la hausse des prix de l'énergie et alimentaires et de la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique) est proposée dans la loi de finances rectificative pour 2022.

Cette aide sera toutefois réservée aux collectivités territoriales les plus durement touchées.

En effet, elle est conditionnée par le respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- un niveau d'épargne brute représentant en 2021 moins de 22% de leurs recettes réelles de fonctionnement 2021,
- une perte d'au moins 25% d'épargne brute entre l'exercice 2021 et 2022 principalement du fait de la réévaluation de la valeur du point d'indice intervenue au 1er juillet 2022 et de la hausse des coûts liés à l'alimentation et à l'énergie,
- pour les communes, un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique en 2021 et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne de leur groupe en 2021.

La dotation 2022 instituée au profit des communes et de leurs groupements pour les entités éligibles s'élèverait à 50% des surcoûts constatés entre 2021 et 2022 liés à la réévaluation de la valeur du point d'indice et à 70% de la hausse entre 2021 et 2022 de leurs charges d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain et d'alimentation.

Le versement de la dotation se fera au plus tard le 31 octobre 2023.

Le filet de sécurité inflation mis en place avec la LFR 2022 est reconduit dans le cadre de la LFI 2023.

Dans cette nouvelle version, le filet de sécurité vise uniquement les collectivités confrontées à une situation de forte progression de leurs dépenses d'énergie et qui auront subi une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 15% entre 2022 et 2023. La dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

## II – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Les orientations budgétaires 2023 sont présentées par section et détaillées par nature de dépenses et de recettes.

### A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
002	Résultat reporté	1 968 300	2 138 257	3 706 945	1 634 096	-55,92%
013	Atténuation de charges	248 000	259 500	349 516	315 000	-9,88%
70	Produits des services	3 566 894	4 189 879	4 781 157	4 973 927	4,03%
73	Impôts et taxes	42 441 410	42 404 383	43 930 191	45 577 791	3,75%
74	Dotations, subventions et participations	10 248 335	10 764 233	11 089 572	11 758 047	6,03%
75	Autres produits de gestion courante	667 428	583 585	833 196	1 128 847	35,48%
76	Produits financiers	10	10			#DIV/0!
77	Recettes exceptionnelles	843 737	70 000	70 413	40 000	-43,19%
78	Reprise de provision	0	43 521	43 500	5 000	-88,51%
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	86 460	60 351	66 698	70 371	5,51%
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>		<b>60 070 573</b>	<b>60 513 720</b>	<b>64 871 187</b>	<b>65 503 078</b>	<b>0,97%</b>

Les recettes sont globalement en progression de 0.97% et il convient d'en détailler les éléments.

Le résultat de 2022 affecté en section de fonctionnement est en baisse d'un peu plus de 2 M€ sachant qu'en 2021 le résultat intégrait 2 M€ de report d'emprunt ce qui n'est pas le cas en 2022.

Les recettes réelles (hors 002 et 042) sont en augmentation 2.7M€ soit 61.1M€ au budget 2022 contre 63.8M€ en Orientations Budgétaires 2023 soit +4.4% avec une baisse du taux d'imposition de 1%.

## 1 – Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
73	Impôts et taxes	42 441 410	42 404 383	43 930 191	45 577 791	3,75%
73111	Produits des impositions directes	28 711 478	28 182 786	29 644 704	31 212 164	5,29%
73211	attribution de compensation	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 409 627	0,00%
73212	dotation de solidarité communautaire	908 288	873 034	873 000	873 000	0,00%
7351	Taxe sur l'électricité	700 000	700 000	700 000	700 000	0,00%
7364	Prélèvement sur produits jeux	190 000	165 350	339 860	170 000	-49,98%
7381	Droits mutation	1 375 000	1 800 000	1 800 000	2 050 000	13,89%
73...	Autres impôts et taxes	146 988	273 586	163 000	163 000	0,00%

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases légalement prévu, est de 7.1% contre 3.4 en 2022, 0.2% en 2021, 1.2% en 2020 et 2.2% en 2019.

**Hormis cette revalorisation, c'est la baisse de 1% des taux d'imposition communaux, qui est envisagée pour 2023, après 4 années consécutives de gel, afin de ne pas alourdir la fiscalité qui pèse sur les ménages.**

Cette revalorisation des bases cumulée à la baisse du taux entraîne une hausse des contributions directes de près de 1.65 M€ par rapport aux crédits ouverts 2022, l'augmentation des bases fiscales de 7.10% concerne le bâti, le non bâti et les locaux industriels mais pas les locaux professionnels ni les locaux commerciaux.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2021 pour être remplacée par la part départementale de taxe foncière. Ne subsiste que la part de taxe d'habitation provenant de l'imposition des résidences secondaires et des logements vacants (751 K€).

On notera que ces prévisions budgétaires correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2022 dans l'attente des notifications par les services de l'État dans le courant de mars prochain.

L'**attribution de compensation** stagne à 10 409 K€ après une baisse de 324 K€ du fait de la reprise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines en 2020, suite à l'attribution à titre obligatoire par la loi NOTRe du 8 août 2015

La **dotation de solidarité communautaire** (DSC) allouée par l'ARC dont les critères ont été revus en 2021 s'établit à 873 K€ en tenant compte du produit de la taxe sur les paris hippiques dont le montant est reversé avec un an de décalage.

Les **droits de mutation** sont estimés 2,05 M€ à un niveau légèrement supérieur au BP 2022 et BP 2021, suite à des recettes 2021 et 2022 qui atteignent 2 100 000€, et à ce titre prudentiel.

Le **prélèvement sur les produits des jeux** est en baisse en 2023 par rapport aux crédits ouverts en 2022, puisque deux années ont été perçues en 2022 pour rattraper le retard de versement pris en 2020.

## 2 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
74	Dotations, subventions et participations	10 248 335	10 764 233	11 089 572	11 758 047	6,03%
7411	dont DGF	3 613 037	3 529 730	3 404 300	3 415 543	0,33%
74123	DSU	2 576 337	2 682 737	2 809 170	2 934 109	4,45%
74127	DNP	159 988	143 989	129 600	155 508	19,99%
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	481 911	492 682	645 634	820 711	27,12%
7473	Participation CD60	25 000	16 500	19 500	13 500	-30,77%
74751	Remboursements ARC	0	2 000	2 000	5 500	175,00%
7478	Autres organismes	1 868 880	1 914 100	1 702 600	1 995 682	17,21%
74834	Etat - compensation établissements industriels	254 600	1 747 318	1 989 700	2 115 760	6,34%
74835	Etat - compensation TH	921 053	0	0		
74...	Autres dotations, subv..	347 529	235 177	387 068	301 734	-22,05%

L'ensemble des dotations, subventions et participations est en progression de 6.03% par rapport aux crédits ouverts 2022.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** devrait augmenter très légèrement en 2023 par rapport au montant perçu en 2022, avec une population en très légère baisse.

	2020	2021	2022	2023	Ecart 2023/2022
Population municipale	40 199	40 542	40 615	40 453	-162
Population comptée à part	1 036	1 025	1 028	1 017	-11
<b>Population INSEE totale</b>	<b>41 235</b>	<b>41 567</b>	<b>41 643</b>	<b>41 470</b>	<b>-173</b>
résidences secondaires	345	387	366	345	-21
<b>population dgf</b>	<b>41 580</b>	<b>41 954</b>	<b>42 009</b>	<b>41 815</b>	<b>-194</b>

NB : les données 2023 concernant les résidences secondaires n'étant pas communiquées à ce jour, il a été retenu l'hypothèse prudente du nombre de résidences secondaires de 2020.

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** devrait être abondée en 2023 de près de 125k€ soit 4.45% grâce à l'augmentation de l'enveloppe et à la progression de 10 places dans le rang des collectivités.

La **Dotation Nationale de Péréquation** devrait elle aussi bénéficier d'abondements en 2023 après plusieurs années de baisse, pour atteindre 155k€.

Les **Autres Participations de l'État** sont en progression de presque 300k€ avec le report de 35k€ dans le cadre d'appel à projet pour la politique de la Ville, l'augmentation des contrats aidés et subvention prévisionnelle de 130k€ suite à la labellisation dans le cadre des cités éducatives.

Avec la contractualisation de la Ville et de la **Caisse d'Allocations Familiales** concernant les centres municipaux, la participation de la CAF progresse de 17.2% après une baisse suite au nouveau mode de versement du Contrat Global de Territoire.

### 3 – Chapitre 70 – Produits des services :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
70	Produits des services	3 566 894	4 189 879	4 781 157	4 973 927	4,03%
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	87 800	104 500	156 000	296 270	89,92%
70323	Red. Occup. Domaine public	233 500	215 000	282 000	180 000	-36,17%
70383	Redevance stationnement	200 000	400 000	440 000	500 000	13,64%
70384	Forfait post stationnement	90 000	180 000	235 000	260 000	10,64%
70388	Autres redevances diverses	88 500	91 000	83 000	69 000	-16,87%
7062	Redev. culturelles	182 357	139 107	214 590	237 900	10,86%
70631	redev. Sportif	343 000	243 000	471 000	495 600	5,22%
70632	redev. Loisirs	140 500	180 300	190 000	194 000	2,11%
7066	redev. Sociale	234 400	356 200	384 000	384 000	0,00%
7067	redev. Périscolaire	812 250	1 118 500	1 084 000	1 061 000	-2,12%
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	203 960	123 480	123 480	130 000	5,28%
70848	MAD personnel - Autres organismes	20 000	320 728	325 000	343 000	5,54%
70873	Remb. frais CCAS	393 460	240 000	240 000	240 000	0,00%
70876	Remb frais ARC	388 224	313 386	308 436	314 000	1,80%
70...	Autres pdts services	148 943	164 678	244 651	269 157	10,02%

Le montant de ce chapitre totalise près de 5 M€ en progression de 4.03% par rapport à 2022, avec un retour à des niveaux supérieurs à la crise sanitaire.

Avec une nouvelle répartition entre location de la voie publique et redevance du domaine public, l'ensemble progressant de plus de 8%.

La redevance stationnement et le forfait post stationnement sont en augmentation de 85k€ pour tenir compte des montants 2022 et de l'agrandissement de la zone payante.

Par contre les autres redevances baissent pour un ajustement au niveau des recettes de 2022.

Le remboursement des frais de personnel tient compte de la revalorisation du personnel en juillet 2022.

#### 4 – Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers hormis le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante comprenant en particuliers les loyers et les redevances de Délégation de Service Publique qui entrent en vigueur en 2023 tel que la SPL pole équestre et les abris bus.

#### 5- Le filet anti inflation

Pour être éligible au filet de sécurité anti-inflation, il convient de répondre aux trois conditions cumulatives suivantes :

- un niveau d'épargne brute représentant en 2021 moins de 22% de leurs recettes réelles de fonctionnement 2021,
- pour les communes, un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique en 2021,
- une perte d'au moins 25% d'épargne brute entre l'exercice 2021 et 2022 principalement du fait de la réévaluation de la valeur du point d'indice intervenue au 1er juillet 2022 et de la hausse des coûts liés à l'alimentation et à l'énergie.

La Ville de Compiègne remplit les deux premières conditions mais pas la troisième puisque le compte administratif prévisionnel 2022 montre que l'épargne brute progresse de 2,9% entre 2021 et 2022, elle ne pourra donc pas prétendre à cette recette en 2023.

#### B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
011	Charges à caractère général	13 947 902	14 265 992	15 466 160	16 221 763	4,89%
012	Charges de personnel	34 005 000	34 157 084	35 662 122	37 331 594	4,68%
014	Atténuation de produits	25 877	36 880	51 688	51 000	-1,33%
022	Dépenses imprévues	0	0			#DIV/0!
65	Autres charges de gestion courante	3 873 406	4 418 055	4 052 279	4 024 005	-0,70%
66	Charges financières	1 105 000	917 500	817 500	876 500	7,22%
67	Charges exceptionnelles	904 597	556 451	451 875	314 275	-30,45%
68	Dotation aux provisions	19 947	0			#DIV/0!
023	Virement à la section d'investissement	3 551 072	4 122 263	6 269 603	4 491 556	-28,36%
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 637 773	2 039 495	2 099 960	2 192 385	4,40%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>60 070 574</b>	<b>60 513 720</b>	<b>64 871 187</b>	<b>65 503 078</b>	<b>0,97%</b>

Les dépenses réelles évaluées pour 2023 hors virement à la section d'investissement et opération d'ordre sont en progression 2.3 M€ soit 56.5M€ au budget 2022 contre 58,8 M€ en Orientations Budgétaires 2023.

## 1 – Chapitre 011- Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
011	Charges à caractère général	13 947 902	14 265 992	15 466 160	16 221 763	4,89%
6042	dont prestations	746 041	903 286	1 024 189	1 099 363	7,34%
6061	fluides	3 435 209	3 449 414	4 673 194	4 948 000	5,88%
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 253 354	2 394 482	2 266 571	2 217 079	-2,18%
611	contrat prest. service	559 114	310 876	344 228	346 320	0,61%
613 et 614	locations et charges locatives	928 802	868 622	863 420	893 310	3,46%
615	entretien et réparation	2 960 056	2 820 962	2 997 561	3 151 678	5,14%
623	communication	563 588	634 308	672 375	668 651	-0,55%
011..	Autres dépenses	2 430 416	2 884 041	2 624 622	2 897 362	10,39%

Les charges à caractère général évoluent globalement de 4.9 %. Même si l'objectif est de contenir au mieux le montant de ces dépenses, un niveau minimum est nécessaire pour permettre le fonctionnement de la collectivité et le maintien en état de son patrimoine.

On notera encore une hausse de 300k€ des dépenses d'électricité et gaz notamment, malgré la très forte hausse de 1.2M€ en 2022.

La contractualisation d'un contrat avec la CAF pour les centres sociaux avec sa subvention de fonctionnement donne à la ville la possibilité de mettre en place diverses actions pour la population, l'agrément avec la Direction Départementale pour l'Emploi, le Travail et les Solidarités (DDETS) concernant la cité éducative permet également la mise en place d'action ciblée.

De plus, la Ville lance plusieurs études pour l'amélioration de sa qualité de service.

## 2 – Chapitre 012 – Charges de personnel

Les mesures réglementaires, notamment la hausse du point d'indice en 2022, qui se répercute en année pleine en 2023, la possible nouvelle hausse en 2023, ainsi que la modification du régime indemnitaire conduisent à prévoir un budget de 37,3 M€ contre 35,7 M€ au budget 2022.

### Structure des effectifs

Le tableau qui présente la structure des effectifs au 31/12/2022 pour le budget principal figure en annexe.

## Éléments sur les dépenses de personnel

- Les principales dépenses de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :

Traitement (titulaires, contractuels et vacataires)	58,0%
Régime indemnitaire	8,3%
NBI	0,9%
SFT	0,7%
Heures supplémentaires	2,2%
Astreintes	0,3%
Prestations sociales	1,3%
Charges patronales	28,3%

- Heures supplémentaires et complémentaires

Année	Nombre d'heures	Montant
2020	21.130	490.810 €
2021	29.993	662.575 €
2022	29.519	720.907 €

- Avantages en nature

Nature de l'avantage	2020		2021		2022	
	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant
véhicule	0	0	0	0	0	0
logement	15	34.339	13	32.719	13	33.221
repas	264	102.212	3	98	239	90 250

En 2021, les avantages en nature « repas » concernant le personnel de cantine ont été supprimés en raison de la crise sanitaire, mais compensés en rémunération, ce qui explique le faible montant.

### Durée effective du travail

- Durée légale du temps de travail

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

À la Ville de Compiègne, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- a) 35h30 par semaine, soit un horaire quotidien de 7h et 6mn
- b) 37h30 par semaine avec la possibilité de prendre 12 jours de RTT
- c) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

<b>Choix</b>	<b>a</b>	<b>b</b>	<b>c</b>
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT	-0	-12	-20
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1
<b>= nombre de jours travaillés</b>	<b>226</b>	<b>214</b>	<b>206</b>
Temps de travail quotidien	7h06mn	7h30mn	7h48mn
Temps de travail annuel	1.605h	1.605h	1.607h

### Évolution prévisible des dépenses de personnel en 2023

Les dépenses de personnel ont atteint 35,6 M€ en 2022.

La prévision pour 2023 s'élève à 37,3M€, soit 4,7% de plus qu'en 2022.

Outre les évolutions liées aux mouvements de personnel (départs et arrivées) et le Glissement Vieillesse Technicité, les dépenses de personnel vont être impactées en 2023, par l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice de juillet 2022.

De plus, pour l'année 2023, plusieurs postes de dépenses vont venir impacter le budget :

- La mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui va venir remplacer la plupart des primes et indemnités existantes
- Une nouvelle hausse possible du point d'indice

### Démarche de GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

La ville conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

La collectivité porte une attention particulière sur les thématiques suivantes :

- La prévention de la santé au travail : assurer la continuité des formations liées aux gestes et postures à destination du personnel technique et de la petite enfance afin de lutter contre l'usure professionnelle de certains métiers.

- Le développement d'une culture managériale commune : la collectivité organise des formations portant sur les fondamentaux du management à destination du personnel encadrant des équipes. Il s'agit ainsi d'optimiser le fonctionnement de la collectivité (travail en mode projets, développement de la transversalité, mutualisation des services, etc...) dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.
- Favoriser l'accès à la formation des agents par le biais de la mise en place de formations en intra-collectivité.

### Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG et CSI.

Plus récemment, les services communs des archives et de la DSI ont été créés.

En 2022, le Conseil municipal a voté la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel du service évènementiel de la Ville vers l'ARC.

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2023.

### 3 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
65	Autres charges de gestion courante	3 873 406	4 418 055	4 052 279	4 024 005	-0,70%
6521	Dont Déficit budget annexe	0	0	0		#DIV/0!
657362	Sub. CCAS	337 000	320 000	265 000	265 000	0,00%
6574	Sub; associations	2 802 616	3 404 912	3 126 037	3 102 041	-0,77%
65..	Autres char gest. cour.	733 790	693 143	661 242	656 964	-0,65%

Ce chapitre est stable suite à la modification de versement des aides de la CAF pour les crèches en 2022, en effet ces prestations sont versées directement et la ville n'a plus de reversement à faire.

### 4 – Chapitre 66 – Charges financières

La somme de 876 500 € correspond aux échéances de la dette, en augmentation par rapport au budget 2022 compte tenu de la remontée des taux sur nos emprunts à taux variable.

### 5 – Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement

S'agissant du chapitre 67, en 2023, la subvention versée au budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu devrait être de 0 k€.

## C – RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
-	Restes à réaliser (RAR)	0	0		1 485 869	
10	Dotations et fds propres	5 340 754	5 930 000	5 013 024	8 781 837	75,18%
13	Subventions d'investissement	4 683 007	6 492 074	6 685 160	3 468 423	-48,12%
16	Recours à l'emprunt	6 101 664	3 483 900	7 004 185	7 195 156	2,73%
20-23-27	Autres recettes d'équipement	0	0			#DIV/0!
024	Pdts de cessions	-82 554	839 532	123 147	787 000	539,07%
454201	Opérations pour compte de tiers	7 000	7 000	2 000	7 000	250,00%
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	3 551 072	4 122 263	6 269 603	4 491 556	-28,36%
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 637 773	2 039 495	2 099 960	2 192 385	4,40%
041	Opérations patrimoniales	321 611	321 612	132 674	150 000	13,06%
<b>Total recettes d'investissement :</b>		<b>22 560 327</b>	<b>23 235 876</b>	<b>27 329 754</b>	<b>28 559 227</b>	<b>4,50%</b>

Les recettes d'investissement devraient atteindre 28,6 M€ dont 6,8 M€ d'autofinancement (chapitre 021 et 040) et 1 485M€ de restes à réaliser mais sans report d'emprunt.

### 1 – Chapitre 10 – Dotation et fonds propres

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
10	Dotations et fds propres	5 340 754	5 930 000	5 013 024	8 781 837	75,18%
10222	dont FCTVA	1 407 421	930 000	1 103 000	1 250 000	13,33%
10226	Taxe aménagement	333 333	500 000	350 000	200 000	-42,86%
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 600 000	4 500 000	3 560 024	7 331 837	105,95%

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part du résultat de fonctionnement affectée obligatoirement à l'investissement ; son montant, qui sera confirmé à la clôture de l'exercice 2022, est évalué à 7,33 M€, soit une augmentation de 105 %. En effet, en 2022 le besoin de financement est plus important compte tenu du montant de réalisation des investissements en hausse et de la non consolidation d'emprunt à reporter en fin d'année.

## 2 – Chapitre 13 – Subventions

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
13	Subventions d'investissement	4 683 007	6 492 074	6 685 160	3 468 423	-48,12%
131/2	dont subventions	4 225 564	5 818 295	5 407 971	2 253 742	-58,33%
1342	Amendes de police	457 443	216 694	340 205	350 000	2,88%
13..	Autres dont DSIL	0	457 085	936 984	864 681	-7,72%

Les subventions de nos différents partenaires (État, Région des Hauts de France, Département de l'Oise, l'Arc) totaliseraient près de 3,4 M€ auxquels s'ajoutent 1,485 M€ de restes à réaliser soit 4.8 M€ contre 6,6 M€ en 2022 qui est marqué par le désengagement de l'État auprès de la Ville. Le montant est en forte réduction dans l'attente des possibilités que pourrait ouvrir le fonds vert mis en place par l'État.

## 3 – Chapitre 16 – Emprunts

En lien avec le programme des investissements, l'emprunt d'équilibre pour 2023 devrait être de 7,2 M€ équivalent à 2022.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 34 M€ soit une dette par habitant de 820 € pour une moyenne nationale de 1010 € pour les communes de même strate (source : comptes des communes 2021).

En réalisant la totalité des emprunts nouveaux, et compte tenu des remboursements en capital prévus au cours de l'exercice, la dette au 31/12 devrait s'élever à 36,2 M€, avec donc une dette par habitant à 873 €. Dans l'hypothèse d'un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 70% (proche du taux de réalisation de 2022), le niveau d'emprunt à consolider serait d'environ 5 M€ soit un endettement stable.

## D – EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
001	Solde N-1	5 419 744	3 023 272	2 960 287	5 652 339	
-	Restes à réaliser (RAR)	0	0	0	3 165 366	
10/13	Remb. Subventions /dotations	98 828	50 000	50 000	70 000	40,00%
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	5 052 000	4 882 000	5 084 400	4 984 400	-1,97%
	Dépenses d'équipement	11 330 934	14 760 391	19 033 013	14 459 750	-24,03%
26/27	Immob. Financières	243 750	131 250	681		-100,00%
454101	Opérations pour compte de tiers	7 000	7 000	2 000	7 000	250,00%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	86 460	60 351	66 698	70 371	5,51%
041	Opérations patrimoniales	321 611	321 612	132 674	150 000	13,06%
<b>Total dépenses d'investissement :</b>		<b>22 560 327</b>	<b>23 235 876</b>	<b>27 329 754</b>	<b>28 559 227</b>	<b>4,50%</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 28,6 M€ dont 5,6 M€ de résultat reporté et 3,2M€ de restes à réaliser.

*NB : Les RAR des années précédentes sont intégrés dans les crédits ouverts*

## 1 – Chapitre 16 – Emprunts

Un montant de 5 M€ est prévu pour rembourser les échéances en capital de la dette existante.

## 2 – Chapitres 20 à 23 – Dépenses d'équipement

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Variation BP à BP en %
	Dépenses d'équipement	11 330 934	14 760 391	19 033 013	14 459 750	-24,03%
20	dont Immob. incorporelles	560 258	662 204	667 984	1 058 552	58,47%
204	Subventions d'équipement versées	465 400	450 307	460 742	524 454	13,83%
21	Immobilisations corporelles	1 975 408	2 512 317	2 931 205	2 567 297	-12,41%
23	Travaux en cours	8 105 461	11 135 564	14 973 082	10 309 447	-31,15%
-	Opérations d'équipement	224 407				

Le programme des dépenses d'équipements atteindrait plus de 14 M€ hors reports à un niveau soutenu comparable à 2022 auquel s'ajoute les 3,2M€ de report pour un total de 17,6M€.

On peut d'ores et déjà lister les principaux investissements suivants en distinguant les dépenses récurrentes et les dépenses consacrées aux projets.

Les dépenses ci-après sont consacrées aux principaux investissements visant à entretenir le patrimoine et les équipements afin de maintenir un service public efficient.

EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	Montants € TTC	
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	272 600	Matériel informatique pour l'ensemble des services et équipements communaux Finalisation du déploiement VPI dans les écoles
TRAV. CABLAGE INFO. BATIMENTS	150 000	Programme de cablage informatique et travaux d'optimisation de lien réseaux entre bâtiments municipaux
<b>ESPACES URBAINS : éclairage public, voirie</b>	<b>Montants € TTC</b>	
VOIRIE	1 161 600	Matériels et outillage divers Travaux de sécurité routière Frais d'études Programme annuel de voirie dont finalisation de l'avenue de la Forêt et rue de la Marne
AMENAGEMENT EXTERIEUR	446 000	Plantations d'arbre et arbustes, matériels, mobiliers urbains, clotures, conteneurs verre enterrés
REFECTION PISTES CYCLABLES	250 000	Rénovation pistes cyclables Plan vélos
VIDEOSURVEILLANCE	242 600	Programme 2023 Extension de la vidéosurveillance au Mémorial de la Déportation
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	206 000	Mise en lumière du Pont Louis XV, rénovation éclairage divers
AMENAGEMENT AIRES DE JEUX	156 000	Poursuite du programme dans les quartiers
<b>PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS</b>	<b>Montants € TTC</b>	
RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	861 172	Acquisition de matériels et outillage Divers études, diagnostics et travaux de rénovation des bâtiments de la ville dont logements, Hôtel de ville, Centre Technique Municipal ,,, Mise au norme des bâtiments Travaux de toitures Poursuite de la rénovation des menuiseries (4ème tranche HDV, 2ème parc Bayser)
ENFANCE DONT COURS D'ECOLE	391 000	Acquisition de matériels et mobiliers pour les écoles, crèches et centre de loisirs Travaux pour dédoublement de classe à l'école Robert Desnos Rénovation des Aires de jeux dans les cours d'école Cheminement Pompidou
CULTURE ET SPORTS	488 547	Acquisition de matériels et mobiliers pour les bibliothèques, musée, salle de sports, piscine et patinoire. Acquisition et rénovation d'Œuvres d'Art. Travaux de d'amélioration des équipements sportifs.
MATERIEL DE TRANSPORT	220 000	3 véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques 2 camions benne pour la propreté urbaine Rachat de véhicule en fin de location longue durée

Les autres dépenses sont destinées à financer des principaux projets uniques tels qu'identifiés ci-après :

SPORTS	Montants € TTC	
GYMNASE POMPIDOU	700 000	Rénovation du Gymnase Pompidou 1ère phase
STADE JOUVE SENEZ	559 176	Travaux de réhabilitation
STADE COSYNS	363 120	Création Club House + vetiaire AFC
TRAVAUX PISCINE	332 000	Travaux et matériels divers Diagnostic pour rénovation de la piscine Rénovation carrelage des bassins
SKATE PARK	150 000	Remise en état
STADE CLOS DES ROSES	108 050	Rénovation des terrains
<b>CULTURE</b>		
MUSEE DE LA FIGURINE	610 000	Acquisition Mess de l'école d'état major et études pour le transfert du Musée de la figurine
MUSEE VIVENEL - CENTRE D'IMMERSION HISTORIQUE	400 700	Modernisation
RENOVATION ESPACE JEAN LEGENDRE	100 000	Travaux isolation énergétique
MEMORIAL DE LA DEPORTATION	74 500	Etude scénographique et mobilier
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>		
REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	800 000	Travaux d'amélioration du circuit d'éclairage public et passage en LED, montant à ajuster en fonction des subventions obtenues
REQUALIFICATION D'UNE RUE	500 000	Boulevard Gambetta Etats Unis, accompagnement de la création d'une piste cyclable
ACCESSIBILITE PMR	130 000	Programme voirie et bâtiments
<b>PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS</b>		
CENTRE DE RENCONTRE DE LA VICTOIRE	700 000	Programme NPRU Phase 1
PROGRAMME ECONOMIE D'ENERGIE - ECOLES	510 000	Remplacement luminaire par LED et mise en place de robinets thermostatiques
PROGRAMME D'ECONOMIE D'ENERGIE	470 000	Travaux d'économie d'énergie dans divers bâtiments Amélioration du réseau de chaleur Installation de centrale de traitement d'air
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	469 000	Installation de panneaux photovoltaïques Démolition de l'ancien bungalow et remise en état de l'enrobé
PETITE CHANCELLERIE	300 000	Reprise Pignon et façade
MAISON DES PARENTS	240 000	Phase II
PUY DU ROY	170 380	Programme NPRU
ECOLE FAROUX	150 000	Réhabilitation de l'école Programme NPRU
EGLISE SAINT JACQUES	150 000	Etudes complètes pour programmation des travaux et remise en état du chemin de service du comble nef
REFECTION PARKING KOENIG	130 000	Réfection et réaménagement
TELERELEVES COMPTEURS	120 000	Télérelève des compteurs d'eau
RENOVATION MURS ET ENCEINTES	113 200	Mur Pompadour
RESTAURATION ŒUVRES ARCHITECTURALES HDV	106 000	Restauration des Picantins, des vitraux ...
MENUISERIE PETITE CHANCELLERIE	96 000	Remplacement des menuiseries
VERDISSEMENT DES COURS D'ECOLE	90 000	Verdissement cours Philéas Lebesgue

## E – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été introduit par le décret du 22 octobre 2003, il permet d'apporter une vision stratégique pluriannuelle des investissements.

En 2022, la Ville de Compiègne s'est dotée d'un outil informatique permettant la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2022 – 2026, à l'instar de celui élaboré par l'Agglomération de la Région de Compiègne en 2021.

Le PPI se finalise et s'appuie pour 2023 sur les orientations budgétaires dans le présent DOB. Il s'appuiera sur une bonne capacité d'autofinancement qui permet de limiter le recours à l'emprunt et de maîtriser la pression fiscale.

### III – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Var. de BP à BP
70	Vente de terrains	56 100	214 000		370 000	280 000,00	-24,3%
74	Subventions partenaires externes	0	150 000	150 000			#DIV/0!
75	Subventions d'équilibre	600 000	131 000	131 000	0		#DIV/0!
-	Mouvements d'ordre	661 550	212 833	196 736	15 000	70 100,00	367,3%
TOTAL recettes de Fct :		1 317 650	707 833	477 736	385 000	350 100,00	-9,1%

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Var. de BP à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté						
6015	Terrains à aménager	5 000	0				#DIV/0!
6045	Frais d'études	70 000	6 600	7 080		20 000,00	#DIV/0!
605	Travaux	580 000	200 000	189 656	15 000	50 000,00	233,3%
66	Intérêts des emprunts	750	0				#DIV/0!
-	Autres frais	5 050	6 233			100,00	#DIV/0!
-	Mouvements d'ordre	656 850	495 000	281 000	370 000	280 000,00	-24,3%
TOTAL dépenses de Fct :		1 317 650	707 833	477 736	385 000	350 100,00	-9,1%

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Var. de BP à BP
1641	Emprunt	668 650	0				#DIV/0!
-	Mouvements d'ordre	656 100	495 000	281 000	370 000	280 000,00	-24,3%
TOTAL recettes d'inv. :		1 324 750	495 000	281 000	370 000	280 000,00	-25,3%

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Crédits ouverts 2022	Proposition 2023	Var. de BP à BP
001	Déficit invest.	508 000	282 167	282 167	197 903	136 872,40	-30,8%
1641	Emprunt	156 000	0				#DIV/0!
-	Mouvements d'ordre	660 750	212 833	196 736	15 000	70 100,00	367,3%
TOTAL Dépenses d'inv. :		1 324 750	495 000	478 903	212 903	206 972,40	-57,0%

L'aménagement du lotissement Square de l'Abbé Stock arrive à son terme, cependant il convient de faire quelques études de sol complémentaires. Compte tenu des ventes de terrains estimées à 280 k€, la participation du budget principal de la ville est nulle. Le budget de la ZAC devrait être excédentaire en 2023.

## IV – EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

L'évolution de la situation financière peut être projetée comme suit, suivant les orientations budgétaires ci-avant présentées et des éléments de contexte fiscal.

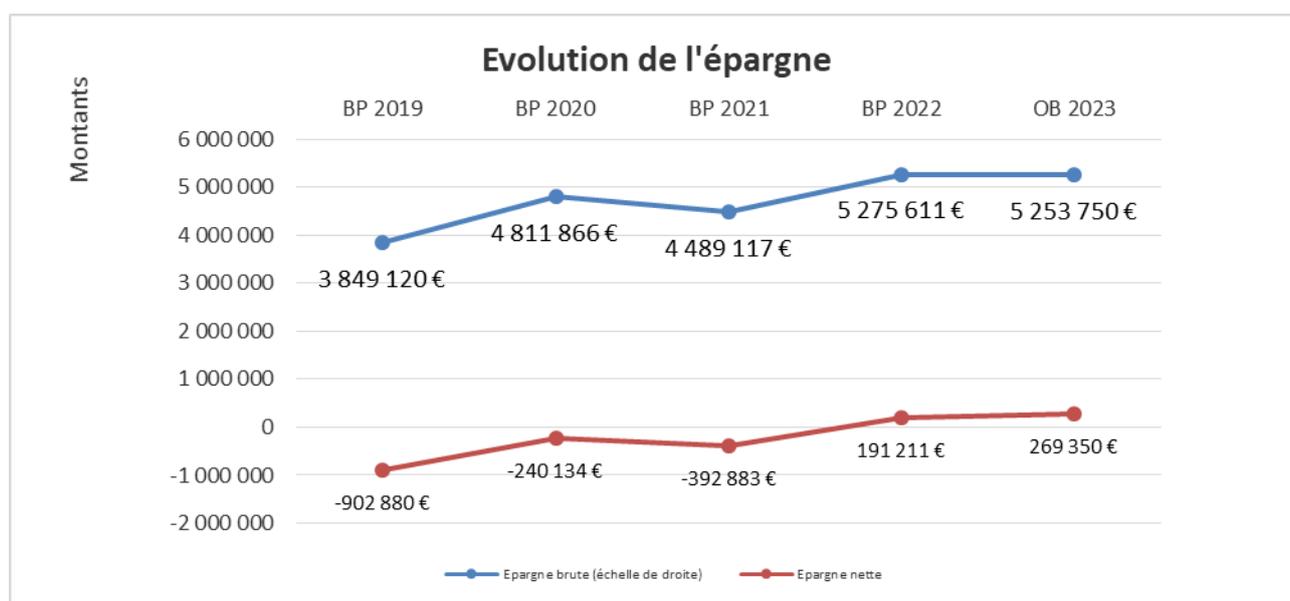
*Nb : cette analyse est établie, à partir des budgets primitifs, sur la base du seul budget principal, et donc hors budget annexe, car le budget de la ZAC du Camp de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en fonctionnement et le calcul d'une épargne consolidée du budget principal avec ce budget annexe en fausserait l'analyse financière.*

### A – EPARGNE

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 5,3 M€ en 2023 stable par rapport à 2022. L'épargne prévisionnelle nette progresse à 339 k€ contre 191k€ en 2022, résultant des efforts dans la maîtrise de nos dépenses et une bonne progression de nos recettes en partie avec la revalorisation des bases toujours sans augmentation des taux d'imposition.

Epargne	repère	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	OB 2023
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	57 941 407	58 341 243	58 489 134	59 908 827	63 798 612
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	194 990	27 000	70 000	23 500	40 000
Recettes Réelles de Fonctionnement hors reprise de résultat et produits exceptionnels (échelle de gauche)	3=1-2	57 746 417	58 314 243	58 419 134	59 885 327	63 758 612
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	54 136 411	54 383 721	54 477 878	55 061 591	58 819 137
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	239 114	881 345	547 861	451 875	314 275
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors charges exceptionnelles (échelle de gauche)	6=4-5	53 897 297	53 502 376	53 930 017	54 609 716	58 504 862
<b>Epargne brute (échelle de droite)</b>	<b>7=3-6</b>	<b>3 849 120</b>	<b>4 811 866</b>	<b>4 489 117</b>	<b>5 275 611</b>	<b>5 253 750</b>
Remb. en capital	8	4 752 000	5 052 000	4 882 000	5 084 400	4 984 400
<b>Epargne nette</b>	<b>9=7-8</b>	<b>-902 880</b>	<b>-240 134</b>	<b>-392 883</b>	<b>191 211</b>	<b>269 350</b>

Le niveau des épargnes sont stable par rapport au niveau du BP2022 avec un taux d'épargne brute de 8.24% contre 8,81% au BP 2022 et 7,68% au BP 2021, sachant qu'il est généralement admis qu'un taux de 8% est acceptable.



## B – ENDETTEMENT

L'évolution de la dette de la commune s'établirait comme suit :

Endettement	repère	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	OB 2023
<b>Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)</b>	<b>10</b>	<b>41 171 506</b>	<b>38 724 012</b>	<b>38 712 106</b>	<b>34 797 382</b>	<b>34 003 681</b>
Recours à l'emprunt (hors reports N-1)	11	3 002 000	2 952 000	2 252 000	4 411 503	7 195 156
Pour info: recours à l'emprunt (Report N-1)		2 200 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	
Encours de la dette / RRF	12=10/1	71,06%	66,38%	66,19%	58,08%	53,30%
Besoin de financement	13=11-8	-1 750 000	-2 100 000	-2 630 000	-672 897	2 210 756
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>14=10/7</b>	<b>10,70</b>	<b>8,05</b>	<b>8,62</b>	<b>6,60</b>	<b>6,47</b>

Il faut rappeler que contrairement aux années précédentes, la Ville n'a pas de report d'emprunt en 2022 ; ce qui justifie un besoin de financement supérieur en 2023.

La capacité de désendettement, résultant du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, serait de 6.47 années contre 6.60 ans au BP 2022 et 8,62 au BP 2021 (pour mémoire, la capacité de désendettement était de 17,6 ans au BP 2017). On retient généralement un seuil de vigilance de 10-11 ans avec un niveau critique de 11-12 ans (nb : on cite cette norme pour information car elle s'applique aux comptes administratifs mais elle reste un indicateur de référence).

La capacité de désendettement d'une collectivité est à comparer avec la durée d'extinction de sa dette, qui exprime en nombre d'années le rapport entre l'encours de dette et l'amortissement annuel moyen pour toujours lui être inférieure. Ce qui est le cas avec une capacité de désendettement de 6,47 ans pour une durée d'extinction de 8 ans et 9 mois.

## V – AUDIT DE LA DETTE – Ensemble des budgets – États générés au 31/12/2022

### A – SYNTHÈSE

Date	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle (7)	Durée de vie moyenne (8)	Nombre de lignes d'emprunts
01/01/2019	41 716 978 €	2,93%	10 ans	5 ans et 1 mois	40
01/01/2020	38 879 766 €	2,83%	9 ans et 6 mois	4 ans et 10 mois	40
01/01/2021	38 712 106 €	2,49%	9 ans et 5 mois	4 ans et 11 mois	37
01/01/2022	34 875 204 €	2,34%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	38
01/01/2023	34 003 681 €	2,44%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	36

L'encours de dette entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023 est donc stable sans consolidation en fin d'année 2022 et une durée de vie résiduelle inférieure à 9 ans.

### B – ANALYSE

#### 1- Répartition par budget

Budget	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2019	%	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2020	%	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2021	%	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2022	%
Principal	37 724 012 €	99,6%	38 712 106 €	100,0%	34 875 204 €	100%	34 003 681 €	100%
ZAC Camp de Royallieu	155 754 €	0,4%	0 €	0,0%	0 €	0%	0 €	0%
<b>Total</b>	<b>37 879 766 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>38 712 106 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>34 875 204 €</b>	<b>100%</b>	<b>34 003 681 €</b>	<b>100%</b>

#### 2- Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Classement GISSLER (10)
Fixe	23 809 233 €	70,02%	2,45%	1A
Variable	6 183 682 €	18,19%	2,27%	1A
Livret A	2 479 264 €	7,29%	1,86%	1A
Barrière	1 531 501 €	4,50%	3,76%	1B
<b>Ensemble des risques</b>	<b>34 003 681 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,44%</b>	

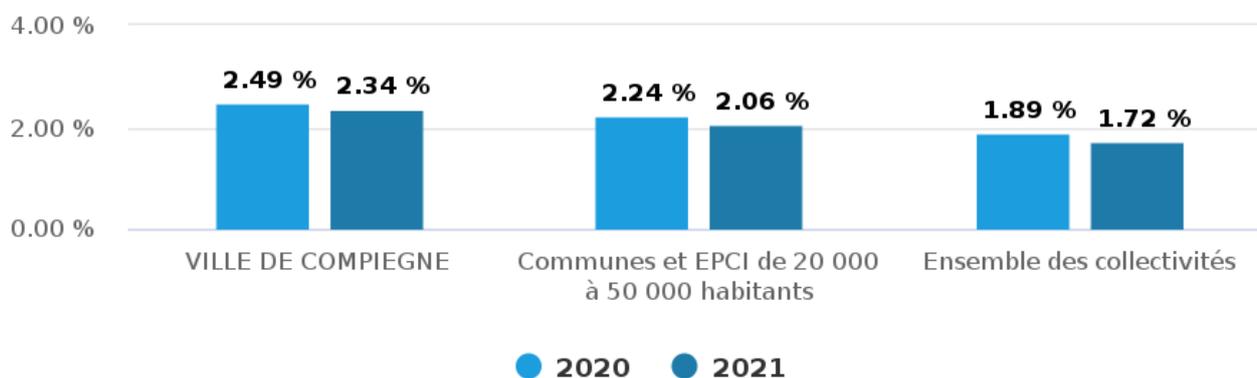
### 3- Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	11 492 975 €	33,80%
SFIL CAFFIL	7 725 863 €	22,72%
BANQUE POSTALE	5 148 352 €	15,14%
SOCIETE GENERALE	2 136 667 €	6,28%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 904 627 €	5,60%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 537 024 €	4,52%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 469 484 €	4,32%
CREDIT AGRICOLE	1 301 740 €	3,83%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 286 949 €	3,78%
Caisse Allocations Familiales	0 €	0,00%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>34 003 681 €</b>	<b>100,00%</b>

## C – OBSERVATOIRE FINANCE ACTIVE DE LA DETTE

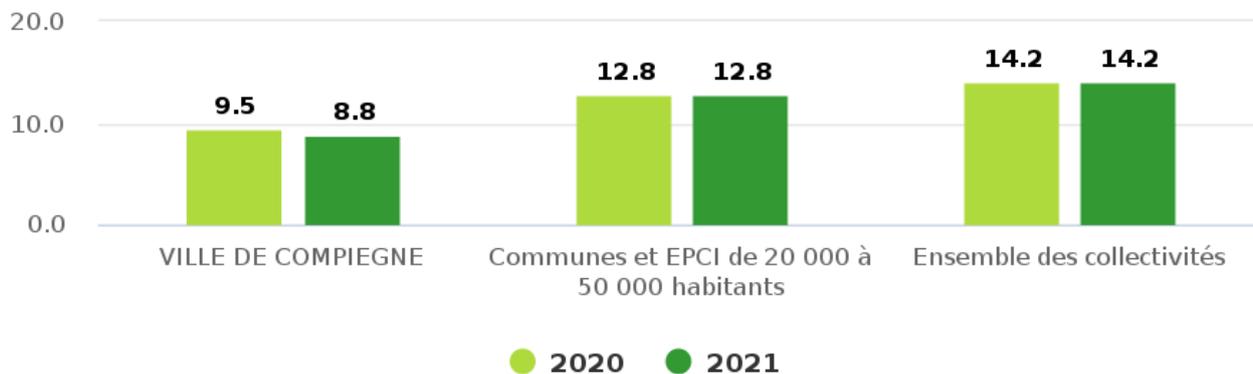
### 1 – Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)

Le taux moyen de la dette de la ville se situe à 2,34 % fin 2022 pour une moyenne de la strate à 2,06 %. Cet écart est lié aux choix opérés en faveur de la sécurisation de la dette avec une politique qui privilégie les taux fixes afin de se prémunir contre une éventuelle hausse future des taux d'intérêts



## 2 – Durée de vie résiduelle (en années)

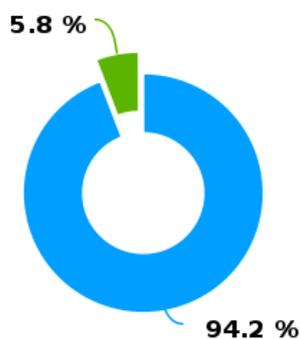
La durée de vie est de 8,8 années contre 12,8 années pour les communes de même strate, soit une durée inférieure de 25 %.



## 3 – Risque charte de bonne conduite

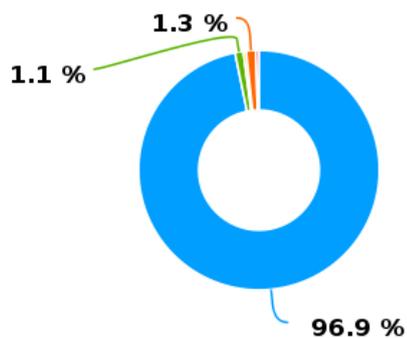
La dette de la ville est à 94,2 % sur des taux indice 1A soit des taux non structurés et sans risque et 5,8 % en 1B, produits à faible risque.

### VILLE DE COMPIEGNE



Par comparaison aux communes de même strate, le risque est donc tout à fait conforme et quasi nul

### Communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants



## CONCLUSIONS

Dans un contexte économique inflationniste qui tend à accroître les charges de fonctionnement notamment en matière de fluides et de charges de personnel, la Ville de Compiègne maintient son engagement à l'égard des Compiégnoises et des Compiégnois, en conservant un budget maîtrisé en fonctionnement et ambitieux pour l'investissement.

Ainsi, les orientations budgétaires de 2023 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes avec une rigueur dynamique, à savoir :

- maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement malgré le contexte économique,
- optimiser les recettes de fonctionnement et en particulier les produits des services et du domaine,
- dégager une épargne brute substantielle à hauteur de 5,25 M€,
- baisser les taux de 1% après 4 années de gel,
- maintenir un haut niveau d'investissement pour le porter à 14 M€ hors reports soit 345€/habitant,
- limiter le recours à l'emprunt,
- offrir un service public de qualité aux Compiégnoises et aux Compiégnois,
- développer l'attractivité économique et touristique de Compiègne.

Ces orientations seront déclinées en détail dans le projet de budget primitif 2023 qui sera soumis au Conseil Municipal en avril prochain.